

Mayotte : Madame Assassi, faites du Gremetz plutôt que de la Bouteldja



Exhortation à Madame Eliane Assassi, la sénatrice communiste de Seine Saint Denis à propos des événements liés à la crise de Mayotte.

On a beaucoup parlé de ce qui s'est passé récemment à Mayotte. Je relève à ce sujet le reportage très intéressant du Point, édition du 22 mars 2018, où s'exprime notamment Amina, secrétaire médicale : « Noire, musulmane et d'origine comorienne, j'ai voté Marine Le Pen. La France oubliée, c'est nous ». Le reportage du Point intitulé « Ce qu'on ne dit pas sur Mayotte », rappelle opportunément que « Marine Le Pen y a engrangé plus de 43 % des votes au second tour de l'élection présidentielle ».

Mais, Madame la sénatrice, Foin des querelles partisans ; essayons de trouver un point d'achoppement afin d'avancer concrètement et d'améliorer le sort de centaines de milliers de personnes et surtout d'éviter à l'avenir la noyade de

centaines, voire de milliers de malheureux dans le canal du Mozambique.

Ce que je sais, c'est que la majorité de ces sacrifiés est constituée d'Anjouanais que pour ma part j'ai qualifiés dans la presse africaine de « compatriotes de coeur », il y a une vingtaine d'années.

En effet, j'ai apporté mon aide, autant que faire se peut (1) aux revendications des partisans du rattachement à la France de l'île d'Anjouan qui ont eu, plus ou moins, le droit de s'exprimer entre 1997 et 2008. Je me suis rendu sur place, en 1998 et 2000, je pense que j'ai pu pleinement me rendre compte des problèmes, pressentant, ô combien, ce qui se passerait par la suite.

A l'époque, de retour en France métropolitaine, je n'ai cessé d'alerter la presse locale, régionale, nationale, voire internationale sur la situation sanitaire, sociale, éducative, des plus désastreuse dans cette île déshéritée au plus haut point. J'ai également harcelé (le terme est à la mode) la classe politique et même certaines personnalités intellectuelles (dont Pierre Vidal-Naquet qui m'a soutenu par lettre). Ce que j'ai obtenu n'est peut-être pas vain. J'ai retrouvé, en compulsant mes nombreuses archives, une question écrite posée par votre collègue Maxime Gremetz et qui, au vu de la situation actuelle, apparaît très pertinente, voire prémonitoire.

Permettez-moi une requête, Madame la sénatrice : Pouvez-vous me dire si vous êtes allée, lors de votre mission en 2009 aux « Comores », ailleurs qu'à Moroni, où l'on vous a déroulé le tapis rouge, et à Mamadza, où l'accueil fut nettement plus mitigé ? Etes-vous allée à Anjouan, dans sa capitale Mutsamudu ? Accessoirement à Mohéli ? C'est pourtant là que réside le nœud du problème.

Résumons : Votre position et celle de votre parti, c'est de

s'en tenir à un avis datant de 1975 ; la République fédérale islamique des Comores comprendrait la Grande Comore (2), Mohéli, Anjouan et Mayotte. Vous faites ainsi l'impasse sur deux réalités incontournables :

– Les Mahorais, depuis deux générations ne connaissent que l'école, l'administration et les institutions françaises. De surcroît ils ont fait l'effort de s'inscrire dans une démarche purement laïque car ils se sont volontairement alignés sur le droit commun ;

– Les « Comoriens » (3) qui ont voté, c'est vrai, massivement (4) pour l'indépendance ont infirmé depuis leur « choix » initial, notamment en optant en très grand nombre pour la nationalité française.

Il y a davantage de personnes originaires des quatre îles de nationalité française que de personnes de nationalité « comorienne » résidant dans les même quatre îles. Marseille constitue même aujourd'hui la capitale des « Comores » : entre 120 000 et 150 000 personnes.

Aussi, votre conclusion proférée lors du débat au Sénat le 12 février 2009, relatif à la départementalisation de Mayotte est des plus lamentables et également des plus injurieuses envers des centaines de milliers de personnes qui sont ou devraient être pleinement nos compatriotes.

Vous y évoquiez (quelle idée!) « *le retour du vieux réflexe colonialiste de l'envahisseur blanc qui sait ce qui est bon pour les populations indigènes* ».

En bref, vous vous êtes alignée sur les positions et les propositions des trop tristement connus « Indigènes de la République » personnifiés par l'incorrigible Bouteldja et l'indéfendable Saïd Bouanama (5). Est-ce que vous vous considérez vous-même, Madame Assassi, comme une indigène de la République ? Pour quitter une position dogmatique, je vous invite à lire avec profit la question écrite posée par votre

collègue Maxime Gremetz. Autrement dit, faites donc du Gremetz et non de la Bouteldja !

Journal officiel de la République française, question N° 44110 du 27 mars 2000 : « *M. Maxime Gremetz interroge M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur l'importance qu'a pris à Mayotte l'immigration clandestine d'origine anjouanaise. Face aux flux de l'immigration illégale, le gouvernement ne semble opter que pour une politique répressive. Pourtant, les très nombreuses arrestations et les expulsions extrêmement coûteuses pour les finances publiques ne résolvent en rien le problème. En effet, cette année, il apparaît que le nombre de clandestins à Mayotte est parvenu à un sommet jamais atteint jusqu'alors. Compte tenu de ces éléments, il estime qu'il serait plus efficace et moins coûteux de prendre des dispositions rapides afin de contribuer au développement d'Anjouan. Aussi, afin de dissuader les Anjouanais de venir clandestinement se soigner à Mayotte, il pense que l'Etat français devrait participer au financement d'un véritable hôpital à Mutsamudu. Il souhaiterait connaître les actions qu'il compte entreprendre pour contribuer au développement d'Anjouan* ».

La réponse du ministricule, qui s'est fait attendre (6) apparaît des plus misérables. Nous en extrayons simplement les premières lignes symptomatiques du cynisme de notre classe politique : « *C'est en fait surtout le séparatisme anjouanais et la détérioration consécutive des conditions de vie dans l'île d'Anjouan, à 5 heures des côtes de Mayotte comparativement nantie, qui ont entraîné une accentuation de l'émigration clandestine* ».

En tout cas, bien vu Maxime ! 18 ans d'avance ! Merci et Bravo !

Aujourd'hui...

L'hôpital existe bien, depuis près d'un an à Bambao (Anjouan),

construit non par la France mais par un grand pays asiatique qui prend de plus en plus de vitesse les autres grandes puissances en Afrique. Problème : son fonctionnement laisserait à désirer, d'autant que les décideurs de la Grande Comore s'empresseraient de subtiliser une partie des équipements pour les transférer vers l'île la plus grande (7).

N'attendons plus 18 nouvelles années pour remédier à une situation qui fatalement débouchera sur une explosion meurtrière si l'on n'y remédie pas.

Madame la sénatrice, une mission parlementaire à l'île d'Anjouan s'impose.

Colmar, le 30 mars 2018,

Jean-Michel Weissgerber, responsable de la cellule Anjouan à Sos outre-mer

Renvois :

1) Je n'ai pas été seul dans ma démarche de soutien aux Anjouanais. Tout d'abord, il y a deux organisations qui m'ont bien aidé : l'une d'obédience politique, L'action française du regretté Pierre Pujo, secondée alors par le juriste international Elie Hatem, l'autre à vocation mémorielle et humanitaire Sos outre-mer. Ensuite, il y a de nombreuses individualités qui m'ont aidé ou encouragé. Parmi elles, Alain Sanders du quotidien Présent, Francis Bergeron, à l'époque à Rivarol, de concert avec le romancier ADG, Ahmed Kaberseli mon compagnon de lutte pour la cause harkie, hélas disparu, le sénateur de la Réunion Edmond Lauret et son inséparable Jean-Claude Vallée qui ont fourni à l'île son unique ambulance -ça c'est du concret Madame la sénatrice !-, Maître Rigobert Ngounou du Conseil représentatif des associations africaines françaises de France.

2) Je rejoins totalement le point de vue de Thomas M'Saidié, maître de conférence en droit public au Centre universitaire de Mayotte qui estime que les « Comores » instrumentalisent la crise migratoire de l'île française et considère que le territoire des « Comores » n'a jamais existé autrement que sur le plan purement géographique et que l'expression n'est qu'une pure création juridique.

3) Sémantiquement, les seuls « Comoriens » sont ceux de la Grande Comore, seule île dont l'appellation comprend le terme Komor. Le fait que cette île s'étende sur la superficie la plus grande et qu'elle recèle tous les bâtiments officiels ainsi que les représentations diplomatiques est de nature à exacerber les rancoeurs inter-îles (GC et Anjouan, GC et Mayotte, la petite île de Mohéli apparaissant la plus délaissée).

4) Il faut également savoir dans quelles conditions le choix s'est opéré à l'époque. L'analphabétisme était alors très élevé, Ahmed Abdallah ayant le monopole de l'importation du riz ne le distribuait que dans la mesure où ses obligés votaient bien comme il l'ordonnait.

Raymond Forni, président de l'Assemblée nationale a très bien expliqué cela à Colmar le 17 novembre 2000 devant un auditoire de 200 personnes.

5) M. Bouanama, de nationalité algérienne, s'empresse avec les événements de Mayotte de distiller son venin sur le site passablement complotiste de Michel Colon, Investig Action. J'y reviendrai ultérieurement car il est impensable de ne pas répondre à son insupportable arrogance.

6) L'on s'en doute, je ne partage pas toutes les opinions de Maxime Gremetz mais le fait qu'il se soit penché avec attention, raison et cœur sur le sort tragique d'Anjouan lui vaudra toujours mon estime et ma reconnaissance.

7) Je n'ai pas pu vérifier les probables dysfonctionnements du

nouvel hôpital de Bambao (Anjouan) mais deux sources indépendantes l'une de l'autre, l'une mahoraise et l'autre anjouanaise, m'en ont fait part.